cofrac
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES
Accréditation N°5-0018
Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

CERTIFICAT N° 01581

MULTI-SITES - VERSION 1

CEROV FORMATION CHÂTEAU

43, avenue René Coty
Château-d'Olonne
85180 LES SABLES D OLONNE

N° de déclaration : 52850076985
N° SIREN : 412000887

SGS ICS, organisme certificateur, atteste que l'organisme susmentionné est certifié :

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour la(les) catégorie(s) d'action concernée(s) :
Les actions de formation

Programme de certification :

- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail,
- Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail dans sa version en vigueur,
- Règlement de certification SGS ICS en vigueur

Certification prévue selon l'article L.6316-1 du Code du Travail
Délivré le : **25/01/2022**
Valable jusqu'au : **24/01/2025**

Siham VIDARD
Présidente de SGS ICS

Ce document comporte 2 page(s)

SGS ICS France
29, avenue Aristide Briand
F-94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone +33 (0)1 41 24 86 54
Fax +33 (0)1 41 24 89 96

NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui être restitué en cas de suspension ou de retrait

Annexe du certificat N° 01581 - Version 1 *Pour les sites :*			
Raison Sociale	**Adresse**	**Code postal**	**Ville**
CEROV FORMATION LA ROCHE	273 Bis Rue Roger Salengro	85000	LA ROCHE SUR YON
CEROV FORMATION OLONNE	81 avenue François Mitterrand	85340	LES SABLES D'OLONNE
CEROV FORMATION TALMONT	5 ter Rue Nationale	85440	TALMONT ST HILAIRE

SGS ICS France
29, avenue Aristide Briand
F-94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone +33 (0)1 41 24 86 54
Fax +33 (0)1 41 24 89 96

NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui être restitué en cas de suspension ou de retrait